VILLE DE MENTON

INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE MENTON

RESEAUX EAU POTABLE ET HYDRANTS

mise à jour mai 2016

CASTILLON

CASTELLAR

SAINTE-AGNES

MENTON

GORBIO

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Légende

- Limite de commune
- HYDRANTS
- Réseau
- Courbes de niveaux
- Parcellaire

@Copyright Ville de MENTON - DGST/SIG - Open Data - D_LANDA - 01/02/2017 - Document: \\NT-SIG\ArcGis_Travail\CARTES\Cartes_2017\20170201_AEP_Menton.mxd

A0 1:6 500

0 120 240 Metres

ANNEXE SANITAIRE – PLU
Eau potable

Sommaire

L'alimentation communale en eau potable

I. La gouvernance du territoire 2

II. L'évolution des besoins en eau 3

III. Les ressources 4

IV. Le réseau d'adduction et de distribution 4

V. Le stockage 6

VI. La qualité 7

VII. La supervision du réseau 10

VIII. La tarification 13

I. La gouvernance du territoire

La gestion du service public de l'eau est déléguée depuis le 01 octobre 2014 par un nouveau contrat d'affermage entre la ville de Menton et son partenaire privé, Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, les missions suivantes ont été déléguées :

- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- Le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures ;
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, des canalisations, branchements et compteurs ;
- Les interventions d'urgences.

L'exécution des tâches déléguées est permise, grâce à des infrastructures et des personnels dédiés au contrat. Ceci se symbolise notamment par un Responsable de Contrat, interlocuteur privilégié de la collectivité, ainsi qu'une agence située au cœur de Menton, au 30 rue Henri Gréville.

La proximité des interlocuteurs, la compétence technique des agents asservissant les usagers du service, et la pérennisation du bassin d'emploi, se sont concrétisés par une reconduction du contrat pour une durée de 15 ans.

Fier de ses services et de son patrimoine, la ville de Menton a intégré dans le nouveau contrat passé, les installations de production d'eau de la Roya
, domiciliées en Italie.

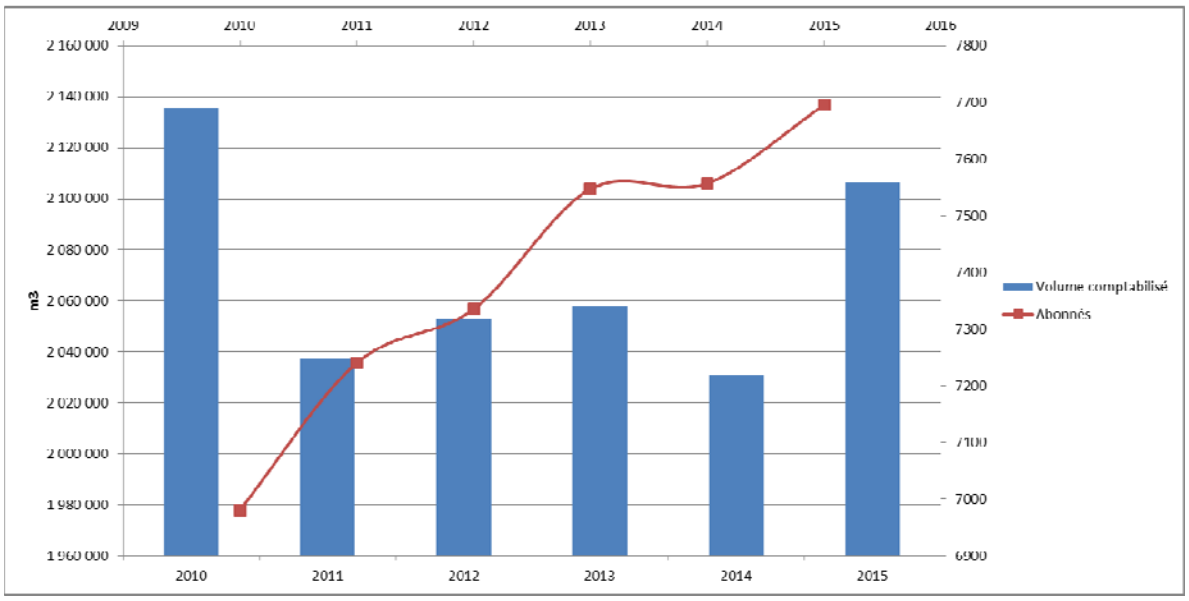
Ce nouveau contrat, asseyant une marque unique, marque locale, dénommée *ORFEO Eaux de la Riviera*, a permis de maintenir les engagements précédemment remis au délégataire, avec l'ajout de ce service de production d'eau potable, comprenant le captage et le traitement de l'eau.

La création de cette entité locale, marque l'ancrage de la ville de Menton dans son territoire, au travers d'un nom évoquant l'importance de la place qu'il fait à ses usagers, ORFEO faisant référence à l'œuvre de Jean Cocteau, *Orfée*.

II. L'évolution des besoins en eau

On constate au travers des chiffres présentés dans les Rapports Annuels du Délégataire, une consommation des usagers du service qui n'échappe pas à la tendance française, c'est-à-dire globalement à une baisse ou linéarité de la consommation.

Ci-dessous une tendance des volumes consommés au regard des abonnés du service :



III. Les ressources

L'eau distribuée à Menton provient essentiellement de deux ressources :

-L'eau de la VESUBIE (rivière de surface).

-L'eau de nappe alluviale de la ROYA (fleuve situé en Italie)

L'eau de la Vésubie est distribuée par le SIECL (Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral) ainsi que l'eau provenant de la ROYA.

La commune de Menton est détentrice du droit de prélèvement d'eau d'un débit de 400l/s accordé par le Gouvernement italien sur le fleuve ROYA depuis 1967.

Ces installations sont gérées par la commune par l'intermédiaire de son délégataire ORFEO.

L'eau ainsi prélevée est mise à disposition du SIECL qui la distribue sur le territoire français.

IV. Le réseau d'adduction et de distribution

Le réseau de canalisation de distribution de la ville de Menton est constitué de 54 376 ml pour l'année 2015.

Ci-dessous, le détail par année et diamètre (source RAD 2015).

Année	Ind	25	32	40	50	54	60	63	65	75	80	90	100	110	125	150	160	180	200	225	250	700	Total général
Ind	133		18	636	172	73	2 035		47	450	2 104	18	7 224	112	127	5 835	153		2 145		1 291		22 574
1962																					556		556
1966													157						569		682		1 409
1967													253										253
1968							46									457							503
1972							137																137
1974	9			17			8						242			870			1 178				2 324
1975				17	49		25						465										556
1976													67										67
1978	8						35									18			761			310	1 132
1979													75			25			25				125
1980													335			743			11				1 089
1985													184						822				1 006
1986											3		214										217
1987	3												288										291
1988	10												246						348		344		948
1991													340			53							393
1992													190			637			151		41		1 020
1993					17								612	159	8	249			139				1 183
1994		32											92			351	289		477				1 241
1995													285		210	355							850
1996													96		241	133	16				100		586
1997															215	564	66				191		1 036
1998													482			39							521
1999													147										147
2000													67		123	92	73				194		549
2001															206	40	895						1 140
2002															49	50	1 135						1 234
2003										4			73		68	106	1 604				405		2 259
2004					22					134			61		34		184		4				440
2005					77			1				2		275	12	89			77				533
2006					17			100		85				16	296	213							728
2007					27										337	40							403
2008												270	90		329					317	106		1 111
2009					13										151			29					193
2010					14								15		818	17	119						983
2011								41			3		14		799	142							998
2012			9		90					143					189			391					821
2013			28		46		6	117		86			9		1 000								1 292
2014								13		3			183		219	855							1 272
2015										5						251							256
Total général	**12**	**32**	**56**	**670**	**543**	**73**	**2 293**	**272**	**47**	**909**	**2 110**	**290**	**12 505**	**562**	**5 431**	**12 223**	**4 534**	**419**	**6 707**	**317**	**3 911**	**310**	**54 376**

Ainsi que, le détail par diamètre et matériau (source RAD 2015)

Diamètre	A	B	BIOR	F	Fd	Inc.	MP	PE	PVC	Total général
Ind				118	13	33				164
25									32	32
32								56		56
40	45			603			17	5		670
50								543		543
54				73						73
60	103			1 631	5	20	534			2 293
63								272		272
65							47			47
75								909		909
80				1 152	6		952			2 110
90								272	18	290
100	146			6 683	3 803	54	1 819			12 505
110			287					116	159	562
125								5 431		5 431
150	167			7 983	3 893	2	177			12 223
160				5				4 225	305	4 534
180								419		419
200	1 142			3 432	1 967	15	151			6 707
225								317		317
250	65			2 480	1 366					3 911
700		310								310
Total général	**1 668**	**310**	**287**	**24 160**	**11 052**	**125**	**3 697**	**12 565**	**513**	**54 376**

V. Le stockage

Au sein du périmètre contractuel, il est fait état de 3 réservoirs, le détail avec la capacité de ceux-ci est fait ci-dessous (source RAD 2015) :

Réservoir ou château d'eau	**Capacité de stockage (m3)**
RES-Bévéra	800
RES-Cima di Gavi	11 000
RES-Cima di Gavi	500
Capacité totale des réservoirs	**12 300**

VI. La qualité

L'eau distribuée sur la commune de Menton est d'excellente qualité comme l'atteste les données issues du contrôle officiel de l'Agence Régional de Santé :

Paramètres microbiologiques	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Taux de conformité microbiologique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	39	41	40	39	49
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	39	41	40	39	49
Paramètres physico–chimique	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
Taux de conformité physico-chimique	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**
Nombre de prélèvements conformes	38	40	40	40	51
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	38	40	40	40	51

A noter qu'aucune non-conformité n'a été détectée depuis l'année 2009.

Au-delà des contrôles réglementaires obligatoires réalisés par l'ARS, les équipes de Veolia réalisent également au sein du périmètre délégué, prélèvements et analyses. Ces contrôles dits « Systématiques », sont répertoriés avec les analyses officielles dans le tableau ci-dessous (source RAD 2015) :

Limite de qualité	**Contrôle Sanitaire**		**Surveillance du Délégataire**		**Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire**	
	Nb PLV total	**Nb PLV conformes**	**Nb PLV total**	**Nb PLV conformes**	**Nb PLV total**	**Nb PLV conformes**
Microbiologique	49	49	65	65	114	114
Physico-chimie	51	51	0	0	51	51

Les « infos factures » éditées par l'ARS pour l'année 2015 concernant le contrat de Menton, sont présentées ci-après.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIECL-ROYA**

Gestionnaire du réseau : SI EAUX DES CORNICHES ET LITTORAL

Exploitation du réseau : VEOLIA EAU

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PUITS NAPPE ROYA Procédure de protection non engagée

Station de production : STATION CHLORATION DE LA ROYA

Communes desservies : BEAULIEU - CASTELLAR et pour parties MENTON ET ROQUEBRUNE



Qualité de l'eau distribuée en 2015

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 106 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 70 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,6 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 19,8 °F Valeur minimale atteinte : 10,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,2 °F

PESTICIDES (µg/L)	FLUOR (mg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2466 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L Valeur moyenne : 0,19 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le

"Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes Maritimes - CADAM Bâtiment Mont des Merveilles - 147 Bd du Mercantour - CS 23061
06202 NICE Cedex 3
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIECL-VESUBIE+ROYA**

Gestionnaire du réseau : SI EAUX DES CORNICHES ET LITTORAL

Exploitation du réseau : VEOLIA EAU

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CANAL DE LA VESUBIE Procédure de protection en cours
Captage : PUITS NAPPE ROYA Procédure de protection non engagée
Station de production : STATION CHLORATION DE LA ROYA
Station de production : USINE JEAN FAVRE



Qualité de l'eau distribuée en 2015

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.

Nombre de prélèvements : 71
Nombre de non conformité : 0
Pourcentage de conformité : 100 %

NITRATES (mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)

Nombre de prélèvements : 35
Nombre de non conformité : 0
Pourcentage de conformité : 100 %
Valeur maximale atteinte : 2 mg/L
Valeur moyenne : 1,4 mg/L

DURETE (°F)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Eau peu calcaire.

Nombre de prélèvements : 48
Valeur moyenne : 19,8 °F
Valeur minimale atteinte : 10,1 °F
Valeur maximale atteinte : 25,2 °F

PESTICIDES (µg/L)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).

Nombre de prélèvements : 6
Valeur maximale atteinte : 0 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 2466
Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).

Nombre de prélèvements : 6
Nombre de non conformité : 0
Pourcentage de conformité : 100 %
Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L
Valeur moyenne : 0,19 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le

"Aucune analyse réalisée sur ce paramètre cette année.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes Maritimes - CADAM Bâtiment Mont des Merveilles - 147 Bd du Mercantour - CS 23061
06202 NICE Cedex 3
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

VII. La supervision du réseau

Deux types de moyens sont mis à disposition afin d'assurer la supervision du réseau :

- Moyens humains et matériels
- Moyens techniques

Comme cité précédemment la ville de Menton, au travers de sa délégation de service public a permis aux usagers du service, de se doter d'acteurs locaux territoriaux.

En effet, la localité des équipes ORFEO, et l'implantation du site d'exploitation, permet aux unités opérationnelles de superviser et d'intervenir au plus vite sur le réseau de distribution.

L'unité opérationnelle eau potable, structurée par 25 agents, se décompose comme suit :

- 1 Responsable d'Unité Opérationnelle
- 1 Relais de gestion administrative
- 4 Relais Local Métier
- 1 Chargé de Clientèle
- 6 Techniciens de réseau et 1 agent clientèle technique
- 9 Agents travaux
- 3 Agents production

Les agents se caractérisant par une très grande polyvalence, leur permettant de se remplacer mutuellement en cas d'absence.

Ils sont également titulaires de toutes les habilitations de sécurité (habilitations électriques, travaux en espace confinés, vaccinations,…).

L'équipe travaux et les ouvriers de réseau sont entièrement dédiés au périmètre pris en charge par l'Agence de Menton. Les agents disposent de tout le matériel nécessaire à l'entretien courant des installations, ainsi qu'à l'exécution de certaines opérations spécifiques :

- Matériel de chantier nécessaire à l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement (camion, pelle mécanique, compresseur, matériel de signalisation, outillage divers,…),

- Matériel spécifique à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (matériel d'inspection télévisé, corrélateur acoustique,…), ainsi que tout le matériel électrique nécessaire aux agents du service Usine.

La ville de Menton a su également se doter de divers systèmes, et installations, afin de maîtriser au mieux la distribution en eau potable. Citons notamment, au-delà des plans de renouvellement, visant à entretenir, rajeunir le domaine patrimoniale, les éléments suivants :

- Compteurs de sectorisation

Ces compteurs, placés à des endroits stratégiques du réseau servent à déterminer les secteurs dits « fuyards », et ainsi permettre une intervention rapide des équipes travaux.

7 secteurs ont ainsi pu être délimités via ces compteurs, ci-après la sectorisation de la ville de Menton.

Au cours de l’année 2015, les équipes d’ORFEO ont mis en place un plan d'action visant à améliorer le rendement de réseau, dont notamment les actions suivantes :

 - Détermination des secteurs ayant une consommation "anormale" sur les débits minimums
 - Mise en place d'îlotage permettant de scinder les secteurs


Sectorisation actuelle
7 secteurs (Roya Italie ; Sa ; Sb ; Sc ; U ; Ua ; V)
Légende
Débitmètres existants
Nouveux débitmètres
Réservoirs
Res du Sorgio
Res Baousset
Res des Granges st Paul
Roya 6
Roya
V
Roya Italie
S2
Sa
Res du Suillet
Sa2
Sa1
U6
Res des Ciappes
S5
U7
Sb3
S4a
S4b
Sc
Sc1
U8
U9
U
Sb2
Sb1
Sb
Sc2
U10
U11
U15
U13
U12
U14
S6
Ua1
Ua2
Ua
U3
U4
U5
Google earth
N
800 m

- Le Lerne
 - Gestion des alarmes

VIII. La tarification

MENTON	m^3	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			**184,07**	**183,13**	**-0,51%**
Part délégataire			**181,67**	**180,73**	**-0,52%**
Abonnement			51,16	50,89	-0,53%
Consommation	120	1,0820	130,51	129,84	-0,51%
Part collectivité(s)					**0%**
Consommation	120	0,0000	0,00	0,00	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	**120**	**0,0200**	**2,40**	**2,40**	**0,00%**
Collecte et dépollution des eaux usées			**197,95**	**197,95**	**0,00%**
Part délégataire			**142,75**	**142,75**	**0,00%**
Consommation	120	1,1896	142,75	142,75	0,00%
Part collectivité(s)			**55,20**	**55,20**	**0,00%**
Consommation	120	0,4600	55,20	55,20	0,00%
Organismes publics et TVA			**87,09**	**87,70**	**0,70%**
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,60	19,20	3,23%
TVA			33,69	33,70	0,03%
TOTAL € TTC			**469,11**	**468,78**	**-0,07%**